. A ces considérations vient s'en joindre une autre.

» Vous nous avez annoncé, Monsieur le ministre, une série de travaux dont l'exécution prochaine diminuerait le prix des transports ; vous avez fixé un intervalle de neuf mois entre l'époque de l'entrée, au nouveau droit des machines et celle des produits textiles. Comment vos intentions bienveillantes se réaliseraient-elles si, sans attendre la mise en pratique des mesures projetées, on abaissait les dernières barrières qui protègent nos filatures et nos tissages.

· Nous espérons, Monsieur le ministre, que vous accueillerez avec faveur nos respectueuses observations, et vous ferez savoir que le système douanier qui régit en France les fils et tissus de provenance étrangère sera maintenu j'usqu'au 1.er octobre 1861. Vous donnerez ainsi une nouvelle consécration aux assurances que nous avons récemment reçues de vous, Monsieur le ministre, alors que vous nous promettiez des droits efficacement protecteurs, et que vous parliez, non-seulement comme chef de l'industrie française, mais encore, et vous nous l'avez dit, comme interprête de la volonté de l'Empe-

. Veuillez agréer, Monsieur le ministre, etc.,

» Les membres de la chambre consultative. » (Suivent les signatures.)

(Moniteur industriel.)

VILLE DE ROUBAIX

## QUÊTES A DOMICILE.

Nous, Maire de la ville de Roubaix,

Vu l'arrêté de notre prédécesseur, en date du 12 décembre 1854, interdisant à toutes personnes de faire des quêtes à domicile sans au-

Considérant qu'il importe de ne pas laisser tomber en désuétude les règlements adminis-

ARRÊTONS :

Article unique. L'arrêté dn maire, du 12 décembre 1854, concernant les quêtes à domicile. sera de nouveau imprimé, affiché et publié.

Roubaix, le 15 septembre 1860.

ERNOULT-BAYART.

## ARRÈTE CONCERNANT LES QUETES A DONICILE.

Nous, Maire de la ville de Roubaix,

Considérant qu'il se fait fréquemment en cette ville des quêtes à domicile, non autorisées, dont l'emploi n'est pas soumis au contrôle de l'administration municipale et qui causent un tort réel au Bureau de bienfaisance, en détournant de leur destination une partie des aumônes volontaires des habitants;

Vu la loi du 18 juillet 1837;

nord au midi, de l'est à l'ouest!

bonheur dans celle-ci.

ARRÊTONS :

Art 1er. Il est défendu à toutes personnes étrangéres ou domiciliées de quêter chez les habitants de la ville, pour quelque motif que ce soit, sans une permission écrite de l'autorité municipale.

Art 2. Les habitants sont invités à refuser leurs dons ou aumônes à tout quêteur qui ne leur exhiberait pas cette permission.

Art 3. Les contraventions au présent arrêté

brisa en entraînant avec lui tout ce qui s'oppo-

sait à sa course furibonde. - Tout fut détruit.

Un cri, mais un seul cri de douleur, retentit du

Le bon moine qui, au douzième siècle, racon-

tait en pleurant cette triste histoire aux enfants

qu'il instruisait, affirmait qu'on vit au milieu du désordre un ange aux blanches ailes descen-

dre sur la terre et remonter au ciel emportant

avec lui Marguerite, qu'il allait présenter à Dieu.

Alors les pleurs cessaient de couler, et les en-

fants qui écoutaient le moine souriaient en re-

gardant le ciel. - Heureux temps que celui où

la foi chrétienne, qui semble n'avoir d'objet que

la félicité de l'autre vie, faisait encore notre

parvint jusqu'à Guillaume, le jeune duc de Nor-

mandie versa d'abord un torrent de larmes; et,

quand la source en fut tarie, il poussa des cris

de fureur qui retentirent dans les longues gale-

ries du palais. « Alerte! alerte! mes pages. »

Le meilleur de ses coursiers est bientôt prêt; il

part avec la rapidité d'une flèche lancée par une

main vigoureuse; il arrive sur le théâtre de la

désolation « Marguerite ! Marguerite ! » s'écrie-

t-il, et l'écho seul répond à sa voix. Plaignez-le,

vous tous qui avez sincèrement aimé. Il veut

mourir: déjà son épée est hors du fourreau, la

pointe en est dirigée vers son cœur. Mais l'arme

arrachée de ses mains, est jetée loin de lui. — On l'entraîne; il va quitter ses lieux si chers

sans emporter un souvenir de Marguerite : tout

a été détruit. Il jette un dernier regard sur cette

terre qui jadis produisait des fleurs, compagne

brillante et parfumée de l'ange du hameau. Une

seule seurette s'épanouit aux rayons du soleil,

qui maintenant semblait n'avoir plus rien à

Quand dès le matin la nouvelle du désastre

seront constatées et poursuivies devant le tribunal compétent, conformément aux lois.

Fait à Roubaix, le 12 décembre 1854. Signé H. DELATTRE. Pour ampliation : Le Maire de Roubaix, Lille, le 22 janvier 1855, ERNOULT-BAYART. Le Préfet du Nord, Signé: Besson.

Le Moniteur vient de publier le bilan de la

Banque de France. Ont diminué : le numéraire, de 18 millions un quart ; les valeurs en portefeuille, de 11 mil-lions et demi ; les billets en circulation, de 12 millions un tiers; les comptes particuliers, de 15 millions.

Ontaugmenté : le compte courant du Trésor, de 2 millions un tiers; les avances sur valeurs, de trois quarts de million.

On nous annonce que le gouvernement belge, prenant en considération les demandes qui lui ont été adressées, vient d'interdire le rouissage dans les eaux de la Lys.

Le gouvernement français prendra prochainement, dit-on, la même mesure.

Un arrêté de M. le préfet du Pas-de-Calais vient d'instituer une commission-syndicale, pour parvenir à l'assèchement de la vallée de la Lys, située entre Aire et St-Venant.

Les travaux qu'il s'agit d'entreprendre inté-ressent surtout le Pas-de-Calais, mais il doiventaussi profiter à la commune d'Haverskerque, située dans l'arrondissement d'Hazebrouck.

Les sommes recueillies par le clergé du diocèse de Cambrai en faveur des chrétiens de la Syrie s'élèvent aujourd'hui à 43,298.

Les actionnaires de la Compagnie houillère des mines de l'Escarpelle, appprendront avec plaisir que l'ingénieur, M. Le Breton-Dulien, vient de découvrir une quatrième veine au sondage de Courcelle-lez-Lens.

Le onzième coupon des actions de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest échéant le 1er octobre, est fixé à 17 francs 50 centimes, et sera payé, à dater du 1er octobre prochain. Ce paiement sera réduit à 17 francs 13 centimes, pour les actions au porteur, à raison de l'impôt établi par la loi du 23 juin 1857.

Samedi, vers deux heures, le nommé Auguste Sprit, chargé de conduire des matières premières pour le compte de M. Scrépel-Louage, son patron, s'étant engagé entre deux voitures, rue du Galon-d'Eau, au moment du passage d'un tombereau chargé de boue, et ne pouvant faire dévier assez à temps son propre véhicule, a été victime de son imprévoyance. Il a eu la cheville

du pied droit écrasée par la roue du tombereau. Les soins les plus empressés lui ont été don-

Dimanche matin, Jean Van Mellebrouck, marchand de beurre à Avelghem, se présentait chez le sieur Jean Voute, logeur demeurant route de Tourcoing, et réclamait une somme de 20 francs, prix du beurre livré à ce dernier.

Jean Voute, ne pouvant payer, fut pris d'une violente colère, et cassa successivement, sur le dos de son créancier, deux manches à balais.

Van Mellebrouck, peu satisfait de n'avoir reçu que des coups, a porté plainte.

Jean Voute aura prochainement à s'expliquer devant la justice sur cette nouvelle façon de payer ses dettes.

Quatre jeunes ouvriers, habitant Wattrelos, les frères Carlos, Désiré et Edouard Delchambre et le nommé Wattel, comparaissaient hier matin devant le tribunal correctionnel de Lille, sous prévention de coups au sieur Lagache, cabaretier.

A la suite de l'enterrement d'un médaillé de Sainte-Hélène, habitant Wattrelos, les quatre jeunes gens étaient entrés dans un cabaret où ils n'allaient que fort rarement. De trop copieuses libations s'en suivirent, sans doute, car bientôt une violente querelle éclatait, une scène de tumulte d'une confusion extrême se passait, et dans cette scène, le cabaretier qui était intervenu pour la faire cesser, eut la lèvre fendue par un coup de poing.

Une enquête minutieuse eut lieu sur ces faits, elle eut pour résultat de mettre en prévention les quatre jeunes gens, qui prétendent n'avoir fait que répondre à une agression brutale.

La participation directe de Wattel ne semble pas prouvée au tribunal, qui l'acquitte sur le chef de coups et le condamne à 11 frad'amende pour tapage nocturne. Les trois frères Delchambre sont déclarés coupables des chefs de coups et de tapage nocturne, et condamnés, Carlos à deux mois de prison comme étant celui qui a fendu la lèvre de Lagache, Edouard à un mois et Désiré à huit jours de la même peine, chacan à 11 fr. d'amende, et tous quatre solidaire-

Augustine Lepoutre, née à Roubaix, a été condamnée pour vol de linge, à trois mois d emprisonnement.

Le nommé Paul Regnier, de Tournay, vient d'être arrêté pour vol commis au préjudice de

Virginie Samain, de Roubaix, a été condamnée, à l'audience du 15 courant, pour vots de linge, à un an de prison et cinq ans de surveil-

## DERNIÈRE SÉANCE DONNÉE A ROUBAIX PAR M. D'HALLUVIN.

M. D'Halluvin a terminé lundi dernier la série de ses séances sur l'histoire, l'art et la littérature. Jamais, peut-être, l'éloquent professeur n'avait été aussi profond, aussi brillant et surtout aussi attachant.

M. D'Halluvin, on l'a dit, dirige les études historiques et littéraires dans plusieurs institutions de Paris, et chaque année pendant les va-cances, il fait quelques excursions en province. Grâce à son beau talent, il est toujours par-faitement accueilli, mais ainsi que le faisait ob-

server le Mémorial, ces séances seraient beaucoup plus suivies encore si chacun pouvait se rendre compte de tout le charme qu'elles offrent.

Mais il a, et cela au plus haut degré, ce qui ne se donne pas et ce qui ne s'apprend pas, le don d'être ému, la faculté d'émouvoir, en un mot, la véritable éloquence.

Ses relations avec les plus grands artistes, les maîtres les plus illustres, ont du développer en lui les précieuses facultés dont la nature l'avait doué.

Ses nombreux voyages lui ont donné une connaissance des hommes, une expérience que l'on ne peut acquérir en restant sédentaire.

Il a lu beaucoup de livres, admiré beaucoup de chefs-d'œuvre, v.sité beaucoup de nations. Aussi ne cesse-t-il jamais d'être intéressant. Ce qu'il dit est empreint d'un cachet d'originalité qui ravit l'esprit et charme le cœur Il répand la lumière sur ses tableaux, il donne la vie à ses personnages, et sur la route qu'il parcourt il entraîne ses auditeurs.

éclairer, une seule fleurette qui paraissait sourire au sein de la désolation.

Guillaume court à elle, l'emporte avec lui, l'entoure de ses soins les plus tendres, puis il la plante lui-même dans les jardins de son palais. Il l'expose au midi, il l'abrite au nord; il l'arrose, ne souriez pas, il l'arrose quelquefois de ses larmes; en elle il a retrouvé son amie, sa sœur, sa compagne; il croit à la transformation, il lui confie ses plus chers secrets, cause et rit avec elle. - Ainsi s'écoulaient les heures et les

Mais, hélas! l'image même du bonheur s'efface devant nous L'hiver étant venu, couvrit la terre de son grand manteau de neige; les oiseaux cessèrent de chanter; la fleur de Guillaume subit le sort commun : malgré les soins qui lui furent prodigués, sa tête pencha sur sa tige, elle mourut en exhalant son dernier parfum. - Grande fut la tristesse de Guillaume; la vie lui devint insupportable. Marguerite lui apparaissait et semblait l'inviter à quitter ce monde. Enfin, dit notre chroniqueur, la mort lui souriait, il souriait à la mort. - Ainsi s'écoulaient pour lui, triste et sans espérance, les heures et les jours.

Cependant tout renaissait, l'hirondelle frileuse revenait à tire-d'aile dans nos climats; le rossignol et la fauvette commençaient leurs concerts, les collines s'environnaient d'allégresse, les épis se pressaient dans les vallées, les tronpeaux se couvraient de riches toisons, tous les êtres poussaient un cri de joie, tous disaient un hymme à

la louange du Seigneur. Guillaume, lui aussi, revint à la vie, sa riche nature physique triompha de la douleur morale. Quend le jeune duc descendit pour la première fois, depuis sa ma-ladie, dans les jardins du château, il fut entraîné comme malgré lui vers l'endroit où il avait vu mourir sa fleurette; ses yeux se remplirent d'abord de larmes, mais ils brillèrent bientôt d'une joie mêlée de surprise O miracle! à l'emplacement de la fleur morte s'épanouissaient d'autres fleurs. Est-ce l'ange aux blanches ailes qui, pour réjouir la vue de Guillaume, vient de faire naître ces seurs? Est-ce Marguerite elle-même usant de ses pouvoirs célestes?... Non, c'est plus encore : c'est Dieu, créateur de toutes choses, qui, le jour de sa création, a dit que les arbres et tontes les plantes aient leurs semences en eux. - La fleur, en mourant, avait sur la terre déposé sa graine, et d'autres fleurs s'épanouissaient à l'emplacement de la première.

Guillaume leva les yeux vers le ciel, qui, ce jour-là, dit la chronique, était si pur, si pur, qu'il vit le bon Dieu à travers. - Il toua le Seigneur, et comprit, pour la première fois, que la mort est une floraison nouvelle. Puis, se penchant vers ses fleurs et s'adressant à la plus belle, à la sœur aînée, à celle qui semblait guider les antres dans leurs jeux : « Fleurette, lui dit-il, ô toi qui me rappelle ma sœur chérie, celle que j'ai tant aimée, porte désormais son nom. » Et le vœu de Guillaume fut exaucé : la fleurette fut, dès lors, appelée du doux nom de Margue-

Guillaume voulut, dès ce jour, vivre pour la gloire. - Et vous qui lirez la suite de cette histoire, vous saurez comment, pour lui, s'écouléles heures et les jours.

ÉDOUARD D'HALLUVIN.

Nous sommes persuadé que ses admirateurs seront nombreux ce soir, à cette dernière séance que nous avons déjà appelée séance de bon souvenir.

A propos de la publication des noms des lauréats aux divers concours qui ont eu lieu dans notre département, en 1860, nous lisons dans l'Echo de la Frontière les lignes suivantes, qui font honneur à un de nos enfants de Roubaix qui habite Valenciennes depuis peu d'années :

« M. Deleporte-Bayart, honoré déjà de plusieurs médailles d'or, d'argent et de bronze, obtenues dans diverses luttes agricoles, vient d'en obtenir encore une de bronze au concours départemental qui s'est tenu à Lille le 4 de ce mois. Il recevait aussi, il y a deux mois à peine, des félicitations de la Société protectrice des animaux, pour ses efforts tendant à diminuer les souffrances du bœuf à l'abattage, et les chances de danger que cette opération présente au garçon boucher. M. Deleporte substitue au marteau ordinaire un marteau-stylet de son invention, dont il a envoyé le modèle à la Société protectrice des animaux. Les essais qui ont été faits ont donné de bons résultats. Avjourd'hui, que notre concitoyen obtient à Lille une nouvelle récompense pour un nouvel engin, que nous serions tenté d'appeler de commisération, la Société de Paris, ne manquera pas de l'encourager en lui adressant, sinon une récempense spéciale, du moins des félicitations toutes particulières. »

Voici relativement au travail de M. Deleporte, ce qui en a été dit :

« La saillie, faite souvent en liberté dans les ceurs des fermes, présente presque toujours v des dangers dans son application. L'agence-» ment bien entendu des pièces de l'appareil de M. Deleporte permet de fixer solidement, sans » les maltraiter, les vaches et génisses que l'on » vent faire saillir. Ce travail met la personne » qui l'emploie à l'abri des accidents que les » animaux pourraient occasionner, et garantit » les animaux eux-mêmes des brutales manœu-» vres trop souvent employées pour les conte-

Nous savons que M. Deleporte réunit, en ce moment, les publications de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, formant dix volumes qu'il destine à notre bibliothèque communale. Dans cette collection se trouvent d'utiles travaux publiés par M. Dele-

M. Chevalier, instituteur communal à Beaugeay, anonce qu'il a découvert le moyen de suppléer à « l'inefficacité des paratonnerres existant, » et de préserver ainsi de la foudre tous les édifices.

Le procédé, dont M. Chevalier a usé, et qui, d'après lui, ne laisse aucun doute, est, « l'emploi d'un miroir ordinaire fixé horizontalement sur un batiment central élevé. Celui-ci, au lieu d'attirer le fluide, le repousse, le divise et éteint les éclairs. C'est ce qui a eu lieu à Beaugeay dans la nuit du 15 au 16 et la matinée du 17 du mois dernier.

« Depuis 3 ans que ce miroir fonctionne sur ma demeure, écrit M. Chevalier, le même résultat a été obtenu. Je regarde donc cet instrument, à cause de sa réflection même, comme très antipatique au fluide électrique et le plus sûr préservatif contre sa chûte. »

La Sentinelle du Jura contient l'avis suivant :

« Les directeurs des postes ne peuvent donner suite aux demandes qui leur sont adressées par des particuliers, au moyen de dépêches télégraphiques, pour obtenir le retrait, la réexpédi-tion ou le changement de direction d'objets confiés au service des postes:

» Ces demandes ne présentent pas un caractère suffisant d'authenticité pour sauvegarder la responsabilité de l'administration des postes. »

Ce soir, à huit heures très précises, dans le salon de la Mairie, dernière séance sur l'his-toire, l'art et la littérature, par M. D'Halluvin. Sujets traités :

Souvenirs des grands faits de l'histoire de France. — Trouvères et troubadours. — Poètes modernes : Lamartine , Hugo , Musset , Casimir Delavigne, Barbier, Béranger, etc. - Une soirée chez Mme de Rambonillet.

ADMISSION: Par personne, homme on dame, 1 fr.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 16 septembre 1860. Sommes versées par 60 déposants dont 16

26 demandes en remboursement. 6,616 64 Les opérations du mois de septembre sont suivies par MM. A. Delfosse et L. Eeckman,

KERMESSES. Dimanche 23 septembre.

Forest, Halluin, Hem, Mérignies, Mouveaux, Wambrechies, Wattignies.

Un con a été dé Revue al les rense

« L'îl gut, à d'un vol fentes d isolés de de houil sont à centime maximu combus flamme très gra » La une cap

alcool

pas à o

bitumin

combus

coke. I d'un be ne suffi position a la vai » Ce tières précét s'allum d'une et vive, par la l'eau a des hor de coul reste u du fer est aus

grasses

0,6000

conside

calorie « Ce brise | définiti à tous en qua n'en es présen Dellys combu Bengu faut ab pour ti bustibl

> l'ancie mencé l'hôpit née au élargie vant c velles en cor Magen premie monun Nord,

Les

gare d

avec so d'art q 40,000 Il es églises

les cui Un M. R. jours, du me vous a m'infe nous pour parait nous Duval d'autr

> Et i porta deux détail cousii mettr alla ti à Ma

. 011 en ( cous